

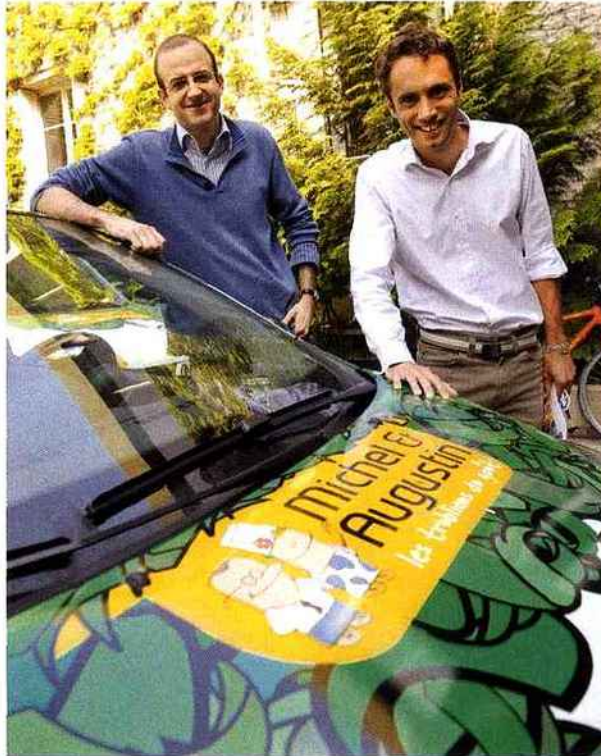


## SOLIDAIRES

## Héberger un créateur d'entreprise, c'est branché

Le bureau d'Ambroise, vous vous souvenez ? Une initiative sympa que *Courrier Cadres* vous racontait, en janvier 2009 (n° 26). **Il s'agit, pour une société, de mettre un bureau, un téléphone, une connexion internet, un scanner, des imprimantes, voire une machine à café à la disposition d'un créateur d'entreprise.** Histoire de le sortir de son isolement et de l'inconfort du canapé de son salon, le temps que sa "progéniture" prenne vie. En janvier dernier, l'idée de Michel de Rovira et Augustin Paluel-Marmont, les fondateurs de Michel et Augustin - marque branchée de biscuits et de boissons lactées - prenait la forme d'un site, *lebureauambroise.com*, destiné à marier les offres et les demandes.

Dix mois plus tard, le succès dépasse les espérances. Le Bureau d'Ambroise est devenu une association, inaugurée fin avril par le secrétaire d'État à l'Emploi, Laurent Wauquiez. *"Aujourd'hui, quinze « Ambroise » ont été placés, pour trois à six mois. J'ai soixante demandes d'entrepreneurs, et environ*



Michel de Rovira et Augustin Paluel-Marmont, à l'origine de l'association Le Bureau d'Ambroise.

vingt-cinq offres de locaux ou de postes de travail", indique Claire Bastier, étudiante en stage, chargée depuis fin juin du développement de l'association. Grâce à un stand au Salon des micro-

entreprises à Paris en octobre, elle voit les propositions affluer de Lille, de Marseille et de Lyon. Il a fallu ajuster l'idée. Trop courts, les trois mois initiaux sont devenus renouvelables.

*"Les entrepreneurs veulent être près de chez eux. Et les hôtes sont exigeants sur l'hébergé. J'ai dû faire quarante mises en relation pour placer huit créateurs",* explique Claire Bastier.

**Objectif : un millier de "bureaux d'Ambroise" ... dès que possible ?**

En contrepartie, les hébergés s'engagent à venir chaque jour, à donner des coups de main, et versent 200 euros par mois, pour moitié à l'association, pour moitié à Bouée d'Espoir, une ONG caritative.

Cofondateur de *bluneo.com*, spécialisé en e-learning et hébergé chez Bellerive Food à Rueil-Malmaison (92), Nestor Gismondi apprécie surtout de *"côtoyer d'autres entrepreneurs avec qui échanger expériences, ressources, idées et contacts"*. Malgré *"le léger décalage entre les offres et les demandes, c'est une idée qui marche"*, assure Claire Bastier. Elle compte réunir *"entre 50 et 100 Ambroise"* fin 2009. Augustin Paluel-Marmont vise, lui, le millier symbolique.

—STANISLAS NOYER

## Épargne solidaire : plus de fonds, plus d'argent

La crise aurait-elle des vertus pédagogiques ? En tout cas, depuis 2008, l'épargne solidaire décolle : sa croissance a atteint 35 % l'an dernier. Et avec 550 millions d'euros collectés en juillet, *"2009 sera sur une tendance similaire"*, assure Guillaume Legaut, directeur de la fédération *Finansol*\*. L'épargne solidaire, qui est un

compromis entre l'épargne et le don, consiste à faire fructifier son argent tout en y introduisant une dose de solidarité. Elle séduit, sous toutes ses formes. D'abord les investissements directs dans des entreprises non cotées : ils passent de 107 à 140 millions d'euros.

Mais aussi les livrets d'investissements solidaires, passés de 132 millions à 168 millions

d'euros : *"En période de crise, leurs taux de rentabilité modestes, de 0 à 5 %, restent particulièrement attractifs quand la Bourse plonge de 20 %"*, explique Guillaume Legaut.

**Compromis entre l'épargne et le don ?**

**De plus en plus estampillés "durables", ces investissements permettent de créer chaque année 25 000 emplois et 1500 logements, pour des personnes très peu qualifiées ou en difficulté. Signe**

des temps, 102 placements ont aujourd'hui le label *Finansol*, contre 60 un an plus tôt. *"Les banques se sentent tenues de développer ces produits. Reste à ce qu'elles les proposent réellement"*, espère Guillaume Legaut. Rappelons que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, toute entreprise qui mettra en place un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou Interentreprise (PEI) devra proposer au moins un fonds commun de placement d'entreprise solidaire (FCPEs). —S. N.

\* *Finansol* organise la semaine de la Finance solidaire, du 4 au 11 novembre.